



- Le Projet Accompagnement Québec-Guatemala ▶
- S'impliquer, nous appuyer ▶
- Actions urgentes ▶
- Publications ▶
- Le Guatemala ▶
- Carnet d'adresses ▶
- Centre de documentation ▶





Revue d'actualité de novembre-décembre 2006

Une recherche d'El Periódico révèle que la Police nationale civile (PNC) est dirigée par des ex-militaires

Le directeur de la PNC, Erwin Sperisen a confié des postes de niveaux supérieurs à 30 militaires. Les lieutenants colonels sont ceux qui, du groupe de militaires qui occupent des postes clés au sein de la PNC, occupent les postes les plus élevés, entre autres les secrétariats privé et exécutif ainsi que l'inspection générale.

Claudia Samayoa, du Mouvement des droits de la personne, considère que cette réalité obéit plus à une logique de sécurité plus répressive que préventive. Le rapport de la Fondation Mack (Guatemala institutionnel sous observation) indique que depuis la formation de la PNC en 1997, l'expulsion d'agents liés au crime organisé et aux violations des droits de la personne n'a jamais été réalisée.

Afin de donner la place aux militaires au sein de la PNC, Sperisen a créé un espace composé de deux groupes ; le premier destiné à vérifier les agents de police et le second, le département de matériel. Il a également créé le titre de commissaire de l'inspection.

Carlos Vielmann, ministre de l'Intérieur, a indiqué que la tâche des militaires au sein de la PNC consiste à surveiller les actions des agents de police, comme une forme d'audit et non à leur dicter des ordres, responsabilité qui relève plutôt du directeur. Il a ajouté que le fait d'avoir fait partie de l'armée ne devrait pas être un préjudice pour celui qui aspire à un poste au sein du gouvernement.

Ce nouvel accord permet aux individus n'ayant pas suivi de formation policière d'occuper des postes au sein de la PNC. Pourtant, cette situation entre en contradiction avec les Accords de paix et les recommandations de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) effectuée en 2004 et qui stipule que la police se doit d'être professionnalisée, sans quoi on assisterait à un recul en matière de sécurité publique.

Les Accords de paix précisent que la mission de l'armée consiste exclusivement en la défense de la souveraineté du pays. L'objectif de la création d'un nouveau corps policier a été envisagé dans le cadre de l'Accord sur le renforcement du pouvoir civil et la fonction de l'armée au sein d'une société démocratique (AFPC) de 1997, qui suggérait la formation de l'Académie de la PNC dans le but garantir l'admission d'agents mieux formés.

Raquel Zalaya, de l'Association de recherche et d'études sociales (ASIES), est d'avis que le gouvernement d'Alfonso Portillo, en octroyant à l'armée le pouvoir de maintenir sous tutelle la force publique, a participé à l'échec de la consolidation des processus de formation.

Documents récents

Ont participé à cette revue
publié le 18 janvier 2007

Nouvelle de la coordination au
Guatemala
publié le 18 janvier 2007

Accompagnement et stages
internationaux au Guatemala
publié le 18 janvier 2007

Soirée témoignage d'ex-
accompagnateurs
publié le 18 janvier 2007

Recueil de texte sur
l'expérience de solidarité
Québec-Guatemala
publié le 18 janvier 2007

Tous les titres

 imprimer |  envoyer |  plan du site |  signet |  haut